

MEMENTO CARTE ACHAT – OPERATIONS FRAUDULEUSES

Vous constatez des opérations frauduleuses sur le compte de votre carte achat

Il vous faut :

1. Faire opposition immédiatement en appelant le numéro suivant **0825 800 305** depuis la France ou le **+33 0825 800 305** depuis l'étranger disponible 24h/24 7j/7
 2. Envoyer un mël à sfc.monetique-rop@alsace.cnrs.fr pour signaler la mise en opposition de la carte achat
 3. Vous connecter sur le site PERCEV@L (plateforme « Fraude à la carte bancaire » sur internet) afin d'enregistrer votre plainte
<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R46526>
- OU vous rendre au commissariat afin de déposer votre plainte. Une fois votre plainte enregistrée sur le site PERCEV@L, vous recevrez immédiatement un récépissé de signalement**
4. Remplir et signer la lettre de contestation ci-jointe en détaillant les différentes opérations frauduleuses constatées
 5. Envoyer par mël à sfc.monetique-rop@alsace.cnrs.fr le récépissé de signalement ou le procès-verbal ainsi que la lettre de contestation
 6. Envoyer par courrier le récépissé de signalement ou le procès-verbal et la lettre de contestation originale dûment complétée et signée à l'adresse suivante :

CNRS Délégation Alsace
Service Financier – Pôle Dépenses
23, rue du Loess
BP 20
67037 STRASBOURG CEDEX 2



La lettre de contestation ainsi que le récépissé de signalement ou le procès-verbal sont à nous transmettre dans les 15 jours suivants votre mise en opposition.

En cas de transmission tardive des documents, la Banque pourrait ne pas effectuer le remboursement des opérations frauduleuses.